

Schéma d'Irrigation Galaure - Drôme des Collines – vers un projet de territoire pour la gestion de l'eau :

PARTIE 1 - État des lieux des besoins de l'irrigation et propositions de scénario

CONTEXTE :

Le Département de la Drôme est en charge de l'animation et des études nécessaires à l'élaboration du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence, dont le pilotage est assuré par la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Sur le secteur Galaure - Drôme des collines, une réduction de l'ensemble des prélèvements de 40% sur l'ensemble des masses d'eau est attendue par les services de l'État, conformément à l'arrêté du Préfet coordonnateur de bassin. Toutefois, de tels objectifs sont difficilement atteignables aujourd'hui, les actions nécessaires n'ayant pas pu être définies du fait :

- 1/ que l'obligation de réduire immédiatement les prélèvements aux fins d'irrigation fragiliserait encore plus l'économie agricole de ce secteur déjà en difficulté,
- 2/ des relations entre eaux superficielles et souterraines qui rendent difficile l'identification certaine de ressources de substitution,

Pour répondre à ce double enjeu, le SAGE a défini un moratoire d'une durée de 3 ans à compter de sa date d'adoption. Celui-ci prévoit le maintien, sur la durée du moratoire, des prélèvements en eaux superficielles et souterraines sur ces bassins à leur niveau le plus élevé au cours des 10 dernières années le temps de disposer de la connaissance suffisante pour identifier les modalités nouvelles autorisées pour les prélèvements agricoles afin de répondre aux réductions de prélèvements attendues.

Pendant ce moratoire, il s'agit donc :

- d'avoir une meilleure connaissance du fonctionnement des nappes et des volumes disponibles par la réalisation de leur modélisation dynamique pour en faire un outil de gestion,
- de travailler à la recherche et l'étude de solutions techniques pour les agriculteurs, au travers d'un schéma local d'irrigation relativement fin et du recensement de sites pouvant permettre la réalisation de retenues d'eau.

Le schéma d'irrigation doit donc permettre :

- de mieux connaître les besoins en eau des agriculteurs, la localisation des points de prélèvements actuels et la répartition spatiale des surfaces irriguées et irrigables
- de croiser ces données avec celles issues de la modélisation de la nappe et de ses relations avec les eaux superficielles afin d'identifier les ressources les moins impactées par les prélèvements agricoles et concevoir leur nouvelle organisation pour anticiper les baisses de prélèvements fixées par le Préfet coordonnateur de bassin
- de présenter des propositions concrètes pour les prélèvements en eau destinés à l'irrigation agricole d'ici 2022.

Les attendus de ce schéma d'irrigation ont été échangés avec la CLE et les acteurs de l'eau et de l'irrigation. Il doit comprendre notamment :

- **Un état des lieux des besoins (2019/2020) :** état exhaustif des ressources utilisées, des volumes prélevés, des surfaces irrigables et irriguées, des types de production, évolutions attendues des productions, etc. Cet état des lieux des besoins s'accompagnera d'un inventaire des équipements existants pour l'irrigation et des plans d'eau (consolider l'inventaire de la Fédération de Pêche). L'état des lieux fera l'objet d'une représentation cartographique à

plusieurs niveaux (par secteur géographique homogène, faisant apparaître les points d'alimentation de chaque exploitation, les surfaces, les cultures, les besoins,)

- **L'élaboration de scénarios** (2020/2021) concernant la mobilisation de ressources de substitution via :
 - l'évaluation des besoins par secteur homogène et/ou cohérent au regard de l'état des lieux ;
 - l'analyse des options de substitution ou de reports (sites potentiels, volumes...);
 - un volet "recherche de diminution des prélèvements totaux" : élaboration de scénarios réalistes d'évolution des assolements, des pratiques agronomiques, besoins en eau des cultures, et des contraintes afférentes (faisabilité, coûts);
- un inventaire des sites potentiels pour la réalisation de stockage,
- **Des propositions de solutions** (2022) :
 - croisements des besoins avec la modélisation de la nappe et propositions de solutions économiquement viables (approche économique comprenant analyse coût bénéfice et récupération des coûts) ;
 - Identification des cas où la substitution est impossible et étude de solutions alternatives ;
 - Identification des cas sans autre solution que le maintien de la situation actuelle dans le cas de difficultés technico-économiques et / ou de coût disproportionné ;
 - Définition d'un calendrier de mise en œuvre des solutions et de programmation financière.

LES OBJECTIFS ET MISSIONS

Deux stagiaires travailleront ensemble sur ce projet.

En collaboration avec les partenaires, **le stage vise à réaliser l'état des lieux des besoins du Schéma d'irrigation, et de proposer des scénarios**

Les missions des stagiaires :

- **Analyse bibliographique et préparation des données** : études sur l'irrigation, données sur les productions agricoles, les exploitations agricoles, recensement des irrigants, réseaux collectifs, etc.
- **Constitution de bases de données** sur la base des informations recueillies. L'architecture de la base de données sera construite de façon à avoir une représentation cartographique adaptée des données. Ceci devra permettre de représenter l'existant, et de faire une première analyse spatiale de la répartition de l'irrigation sur le territoire.
- **Enquêtes terrain**

Il s'agira, au vu des éléments précédents, d'aller sur le terrain pour compléter les informations sur les exploitations agricoles, et sur la configuration du terrain (reliefs, obstacles, les haies, etc.).

Il conviendra donc de réaliser :

- Des reconnaissances de terrain
- Des rencontres avec les irrigants pour avoir plus d'informations sur leur mode d'arrosage, sur les cultures, sur leurs installations privées d'irrigation, sur le déplacement possible du point d'alimentation des parcelles et, dans ce cas, de l'identifier sur le fond cadastral, sur l'économie de l'exploitation (coût de l'irrigation), etc.

Ce travail permettra de compléter la base de données.

Ces enquêtes terrain devront se faire de préférence lorsque les agriculteurs sont le plus disponibles (en dehors des mois d'été).

- **Compilation et analyse des données**

Le travail doit permettre notamment d'identifier plus précisément les volumes prélevés, de visualiser les surfaces concernées par l'irrigation, de localiser les points de prélèvement par unité d'eaux superficielles ou souterraines.

- **Solutions envisageables au regard de l'état des lieux :**

- évaluer les besoins d'irrigation par secteur homogène et/ou cohérent au regard de l'état des lieux
- travailler sur le volet "recherche de diminution des prélèvements totaux" : élaborer des scénarios en s'appuyant sur l'étude des propositions d'actions d'économies d'eau déjà réalisées, avec une analyse technique et financière.

Résultats attendus :

- un rapport de stage
- une représentation cartographique des résultats qui sera à corréliser avec celle de la modélisation de la nappe
- une restitution intermédiaire et finale des résultats aux partenaires du projet (Comité technique et Comité de Pilotage) et aux personnes enquêtées.

PROFIL RECHERCHÉ :

- Etudiant(e)s de 3ème d'École d'ingénieur d'agronomie ou d'agriculture, motivé-e(s) par ces questions
- Connaissances en terme de contexte agricole, de vie des exploitations et des politiques agricoles nationales et européennes et la politique de l'eau pour l'agriculture
- Compétence en développement rural, agronomie, hydraulique agricole,
- Disposer, si possible, d'une expérience de gestion de projet agricole et d'aménagement du territoire en milieu rural
- Maîtriser les outils informatiques : Logiciels LIBRE OFFICE et MICROSOFT (Texte, Tableur, Diaporamas), gestion de bases de données et SIG (QGIS)
- Qualités requises : autonomie, force de proposition, créativité, rigueur, bon sens du relationnel, notamment avec le monde rural, savoir travailler en équipe
- Permis B exigé.

CONDITIONS DE STAGE :

- Stage basé au Conseil départemental de la Drôme – Bâtiment Rhovalparc – Valence Gare TGV (26)
- Stage de 6 mois minimum à partir de mars 2018 (ou plus tard - à redéfinir avec les stagiaires)
- Véhicule mis à disposition pour les déplacements professionnels ponctuels
- Ordinateur et téléphone à disposition du stagiaire
- **Indemnisation : 577,5 € par mois (1 mois = période de 22 jours de travail effectif)**

CONTACTS (DÉPARTEMENT DE LA DRÔME) :

Renseignements complémentaires :

Sandrine BARRAY – chargée de mission sbarray@ladrome.fr - 04 75 79 81 39

Lettre de motivation et CV à remettre à sbarray@ladrome.fr